



ASSOCIATION DES PRÉSIDENTS DE CONSEIL RURAL

« *Maison des Elus Locaux* »

Dakar, le10 JUIN 1999.....

Le Président

V / Réf :

N / Réf : 0 2 7 9

Objet : **Requête de financement**

Monsieur,

Comme vous savez les conseils ruraux ont eu beaucoup de compétences transférées à exercer depuis le 1er janvier 1997 et, en particulier, en matière d'environnement et de ressources naturelles.

Confrontés à d'importantes difficultés de moyens, les Présidents de Conseils ruraux se sont regroupés en une association dite : "Association des Présidents de Conseil Rural du Sénégal (APCR)" dont la vocation est d'établir une concertation permanente entre les présidents afin d'établir des synergies, une entre-aide efficace et une coordination pour l'action en direction de nos communautés rurales et en direction des partenaires.

C'est dans ce sens que, fort de nos responsabilités et compétences, nous souhaiterions recevoir un appui de votre institution pour assurer une meilleure conservation de nos ressources naturelles dont la principale contrainte de gestion reste, et de loin, les feux de brousse.

Vous trouverez en annexe le document de projet que nous avons élaboré à cet effet.

En espérant des suites favorables, je vous prie d'agréer, Monsieur le Coordonnateur, l'expression de ma haute considération.

**A Monsieur le Coordonnateur du Programme
des Petites Subventions du FEM à Dakar**

**S/C Monsieur le Ministre de l'Environnement
et de la Protection de la Nature - DAKAR**



ASSOCIATION DES PRÉSIDENTS DE CONSEIL RURAL DU SENEGAL

1, Place de l'Indépendance BP : 4227 Dakar

PROJET D'APPUI
A LA LUTTE CONTRE LES FEUX DE BROUSSE
DANS LES COMMUNAUTÉS RURALES
DES RÉGIONS DE LOUGA, TAMBACOUNDA ET KOLDA

Dakar 02 juin 1999

FICHE DE RESUME DE PROJET

1 - INFORMATIONS GENERALES

TITRE DU PROJET : Projet d'Appui à la lutte contre les Feux de Brousse

ORGANISATION REQUERANTE : Association des Présidents de Conseil rural du Sénégal (APCR)

PERSONNE RESSOURCE DE L'ORGANISATION : Aly LO, Président de l'Association des Présidents de Conseil rural du Sénégal (APCR)

2 - PROJET

DOMAINES DU PMF/FEM CIBLES

Biodiversité ; Changements climatiques ; Dégradation des Terres avec la Biodiversité et les Changements climatiques.

PROGRAMMES OPERATIONNELS PMF/FEM

Renforcement des capacités ; Diffusion d'information, communication, sensibilisation ; Démonstration.

RESUME DU PROJET

Les Feux de brousse, par leur production de gaz carbonique sont les plus importants postes de production de gaz à effet de serre et, par leur impacts sur les propriétés des terres, compromettent la régénération et la survie des espèces, aussi bien animales que végétales, donc la diversité biologique. Ils sont la cause de migrations avec leurs conséquences en termes de dégradation des terres quand la capacité de charge est dépassée et est de déboisement, par l'accroissement de la demande en combustibles ligneux dans les villes, principale destination de l'exode.

Les conseils ruraux sont chargés de coordonner et d'impulser le développement local en mettant en oeuvre leurs compétences transférées en vertu de la loi 96-07 du 3 mars 1996 et sont donc aussi chargés de piloter les programmes locaux de conservation des ressources naturelles fortement mises à mal par les agressions anthropiques dont les plus importantes sont la violence et la fréquence des feux de brousse.

Face à l'abondance du tapis herbacée consécutive au bon hivernage 1999, il s'agit d'engager une action déterminée comprenant un renforcement des capacités des acteurs locaux, la mise en oeuvre d'une bonne sensibilisation et des effets de démonstration.

3 - FINANCES

Budget total	:	40.000.000 Fcfa
Participation de l'Organisation	:	3.250.000 F cfa
Participation sollicitée auprès du FEM	:	33.100.000 F Cfa
Autres Bailleurs	:	3.650.000 F Cfa
Etat	:	

DATE DE SOUMISSION :

N° DU PROJET :

1. CONTEXTE

Pays Sahélien d'Afrique de l'Ouest, le Sénégal se trouve entre 12° et 17°30 de latitude Nord et entre 11°30 et 17°30 de longitude Ouest. Cette situation place le pays dans un climat aride soumis pendant la saison sèches à l'influence constante de l'harmattan avec des taux d'humidité extrêmement faibles. Les formations végétales sont dominées essentiellement par des savanes herbeuses et des forêts sèches claires. Pendant les années de bonne pluviométrie, comme cette année, la recrudescence du tapis graminéen constitue un combustible de choix pour la propagation des feux de brousse dans un contexte particulier d'aridité, de sécheresse de l'air et d'un l'harmattan soufflant à plusieurs dizaines de kilomètres par heure.

Ce contexte biophysique de la trilogie d'aridité, de vents, et d'accumulation de biomasse combustible crée toutes les conditions favorables à l'aggravation des effets néfastes de dégradation des écosystèmes par les feux de brousse qui, par ailleurs contribuent de manière significative, de par les considérables émissions de gaz carbonique dans l'atmosphère, aux conditions de changements climatiques et de réduction du piégeage du carbone par les écosystèmes.

2. JUSTIFICATIONS

Le projet d'appui ponctuel de lutte contre les feux de brousse pour cette campagne se justifie par la présence d'un haut risque de foyers d'incendie par référence à l'abondance du couvert herbacé qui se trouve être une accumulation de combustible, propice aux développement des incendies de forêts. Par ailleurs, cette biomasse végétale herbacée et ligneuse est la source de nourriture à la fois au bétail, à la faune mais aussi aux ruraux par référence aux nombreux fruits, gommés, huiles, et médicaments tirés des forêts compte non tenu du rôle de cette biomasse dans les processus écologique de maintien de l'équilibre des écosystèmes et de la fertilité des sols. Au niveau international, les bénéfices de ce projet seront une mitigation des gaz à effet de serre et une augmentation des capacités du couvert végétal à piéger le carbone.

3. OBJECTIFS

Les objectifs de ce projet d'appui portent notamment sur :

- ⇒ Une préservation et une conservation de l'équilibre écologique des écosystèmes ;
- ⇒ Un renforcement des capacités productives de systèmes de production en milieu rural ;
- ⇒ Une gestion durable des ressources biologiques.

4. RESULTATS ATTENDUS

Pour l'atteinte des objectifs ci-dessus, les résultats suivants sont nécessaires.

- ◇ Un système participatif de prévention des feux de brousse est mis en place ;
- ◇ Une lutte active communautaire contre tout feux de brousse se déclarant est rendue possible
- ◇ Les comités villageois des départements à plus haut risque sont sensibilisés et équipés en petit matériel adéquats de lutte contre les feux de brousse ;
- ◇ Le nombre de cas de feux de brousse ainsi que les superficies brûlées sont fortement limités ;

- ◆ les populations riveraines des forêts et les communautés rurales sont sensibilisées et engagées dans la lutte préventive et la lutte active contre les feux de brousse ;
- ◆ les revenus des populations riveraines des forêts et des communautés rurales sont améliorés par une sécurisation des pâturages, du bétail et des récoltes, ainsi que par de meilleures conditions de commercialisation ;
- ◆ la capacité des écosystèmes à se régénérer et à piéger le carbone est accrue, tout en réduisant la production de gaz à effet de serre ;
- ◆ la conservation des ressources en diversité biologique, non seulement autour des parcs et réserves et des forêts classées, mais à proximité des villages pour redynamiser la médecine traditionnelle et accroître les disponibilités alimentaires sauvages ;
- ◆ les populations riveraines des forêts et les communautés rurales bénéficient d'un meilleur cadre de vie et d'outils pouvant également renforcer leurs activités de production, ce qui permet de lutter contre la pauvreté.

5 - ACTIONS NECESSAIRES

Pour l'atteinte des objectifs visés, les actions suivantes sont retenues :

- ▶ organiser des campagnes de sensibilisation des populations riveraines des forêts et des communautés rurales concernées ;
- ▶ organiser et mettre en oeuvre un programme de vulgarisation de méthodes préventives de lutte contre les feux y compris par des activités de démonstration et d'impulsion pour l'ouverture et le nettoyage de pare-feu ;
- ▶ susciter l'organiser de comités régionaux et locaux pour sensibiliser et impliquer tous les autres acteurs, y compris les autres élus de collectivités locales et les services techniques, en rapport avec le Service forestier ;
- ▶ organiser des plans de réponse immédiate dans les villages et communautés rurales en cas de situation critique créée par l'ampleur d'un feu ;
- ▶ redynamiser et équiper les comités de villageois de lutte ainsi que les bonnes volontés en cas d'éclosion de feux de brousse pour y faire face ;
- ▶ organiser les campagnes de mise à feu précoce pour éviter la violence des feux tardifs, en particulier dans les zones du Sud du pays.

6 - METHODOLOGIE D'INTERVENTION

Pour l'efficacité des actions, le projet utilisera la méthode participative qui suppose la mise en avant de la concertation et de la collaboration, aussi bien avec nos mandants, les populations rurales, qu'avec les autres acteurs : conseils régionaux, services techniques, opérateurs agricoles et exploitants forestiers, ONG, le CSE, etc.

La base du travail sera une identification pertinente des zones où les risques sont les plus élevés pour leur accorder la priorité. Il s'agira d'abord de mettre à profit les statistiques des dernières années et d'effectuer des tournées locales pour évaluer les risques actuels avec les populations et le Service forestier.

Les zones couvertes en priorité devraient concerner les régions de :

- Louga, en particulier sa partie de la zone sylvopastorale dans les départements de Linguère et Louga ;
- Tambacounda avec une forte dispersion de villages et bétail dans des zones à couvert herbacé impressionnant dans tous les 3 départements : Bakel, Kédougou et Tambacounda ;
- Kolda où le tapis graminéen est également aussi impressionnant, où les feux interviennent plus tard dans l'année et où la chasse au feu est toujours pratiquée par les villageois des 3 départements : Kolda, Sédhiou et Vélingara.

7 - BUDGET TOTAL ET CONTRIBUTIONS ATTENDUES

RUBRIQUES	P.U F Cfa	QUANTITE	COUT TOTAL
1. Programme d'Information-Education-Communication et démonstrations	1.000.000	10	10.000.000
Total IEC			10.000.000
2. EQUIPEMENTS DES COMITES			
Pelles	3.000	600	1.800.000
Râteaux	8.000	650	5.200.000
Battoirs	12.000	550	6.600.000
Seaux	3.500	525	1.837.500
Coupe-coupe	3.500	575	2.012.500
Coupe dorsale	116.000	100	11.160.000
Divers (gants, cordeaux, etc.)	---	---	750.000
Total Equipements			29.360.000
TOTAL GENERAL			39.360.000
SOIT UN BUDGET TOTAL arrondi à			40.000.000
Association			3.250.000
FEM			3.650.000
Etat			33.100.000

8 - IMPACTS

Le projet est de nature à renforcer à l'échelle locale les acquis des actions de reboisement dont les plants produits sont passés de près de 6 millions en 1998 à plus de 12,5 millions en 1999, des actions de conservation des sols et d'aménagement participatif des forêts, autant d'initiatives qui contribuent à la restauration de l'équilibre des écosystèmes.

Le projet, en plus d'assurer de meilleures conditions de sécurité eu égard à la menace physique des feux sur le bétail, les maisons et champs et sur les personnes, permettra également d'accroître les revenus des populations rurales qui vont ainsi disposer de produits agricoles en plus grande quantité pour le commerce et en meilleure qualité, dans un contexte d'amélioration des conditions d'écoulement avec les pare-feu, véritables pistes de production.

Enfin, par delà la préservation des pâturages pour le bétail, il y'a la forte contribution à l'effet réservoir et la réduction des gaz à effet de serre, ainsi que la conservation des ressources de diversité biologique.